



Groupe de Réflexion et d'Action
pour une Haïti nouvelle

GRAHN

Propositions préliminaires

émanant du

Colloque des 4 et 5 mars 2010

Reconstruire Haïti – Horizon 2030

Mars 2010

Table des matières

Introduction.....	3
PARTIE I	
Principales propositions préliminaires issues du colloque.....	4
1. Aménagement du territoire et environnement.....	4
2. Développement économique et création d'emplois.....	4
3. Infrastructures nationales.....	5
4. Reconstruction de l'État et gouvernance.....	5
5. Santé publique et population.....	6
6. Solidarité et développement social.....	7
7. Système éducatif haïtien.....	8
8. Patrimoine, culture et entreprises culturelles.....	9
PARTIE II	
Un cadre de collaboration entre le GRAHN et l'AUF.....	10
PARTIE III	
Propositions émanant du CUSM et reprises par le GRAHN.....	11
1. Recommandations pour la phase d'urgence et de rétablissement.....	11
2. Recommandations pour la phase de reconstruction.....	12
Conclusion.....	14

Introduction

Dans la perspective de la reconstruction d'Haïti, dont la capitale et d'autres villes ont été détruites par le tremblement de terre du mardi 12 janvier dernier, une vingtaine d'organismes et de personnalités de la communauté haïtienne du Québec se sont réunis le 20 janvier, à l'École Polytechnique de Montréal, et ont constitué le *Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle* (GRAHN). Il s'agit d'un mouvement large, inclusif, ouvert et multidisciplinaire, qui se donne pour mission d'articuler un cadre de reconstruction allant au-delà de la simple réfection des infrastructures physiques endommagées ou détruites, pour s'étendre à la construction d'une société moins inégalitaire, fondée sur le droit, le partage, la solidarité, l'éducation, le respect de l'environnement et le culte du bien commun.

Le principal objectif du GRAHN est de formuler des propositions concrètes aux instances concernées par la reconstruction d'Haïti, en se basant sur des réflexions menées selon une approche participative, en mettant à contribution les expertises et sensibilités disponibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Haïti.

Le GRAHN considère que le développement d'un pays est une tâche complexe qui ne saurait se résoudre à un simple cumul d'interventions sectorielles qui ne prennent pas en compte les nécessaires interrelations entre les diverses dimensions de la vie nationale. Ainsi, rompant avec les approches traditionnelles dites « en silo », il préconise une approche holistique pour traiter des problèmes du pays et de sa reconstruction. Selon cette approche, notre réflexion et notre action reposeront sur une analyse globale de la situation haïtienne, à travers dix comités thématiques de travail, à savoir:

1. Aménagement du territoire et environnement
2. Développement économique et création d'emplois
3. Infrastructures nationales
4. Reconstruction de l'État et gouvernance
5. Santé publique et population
6. Solidarité et développement social
7. Système éducatif haïtien
8. Développement culturel et préservation du patrimoine
9. Interventions urgentes et post-urgentes
10. Planification globale et financement.

Ces comités thématiques sont constitués d'Haïtiens, hommes et femmes, de l'intérieur (Haïti) et de l'extérieur (diaspora), et aussi d'amis d'Haïti, et d'experts de la communauté internationale. Plus de 130 personnes participent activement aux travaux de ces divers comités, sans compter les nombreux *membres contributeurs* qui collaborent sur une base ponctuelle.

Le colloque des 4 et 5 mars dernier, qui s'est déroulé à l'École Polytechnique de Montréal, constituait la deuxième phase d'un plan de travail qui en compte cinq. Le présent document esquisse les propositions préliminaires émanant de ce colloque, qui devront être précisées et raffinées au cours des phases 3 et 4 de notre plan de travail. Sa publication a pour but d'alimenter la réflexion citoyenne. Il est organisé en trois parties. La première résume les propositions les plus saillantes résultant des échanges au sein des comités thématiques (Phase 1) et au cours du colloque (Phase 2). La deuxième partie fait état d'un cadre de collaboration convenu entre le GRAHN et l'*Agence universitaire francophone* (AUF) qui tiendra des assises internationales sur la reconstruction du système universitaire en Haïti, les 25 et 26 mai prochain, à l'Université de Montréal. La troisième partie endosse un ensemble de réflexions et de recommandations venant d'Haïti pour les phases d'urgence, de rétablissement et de reconstruction du pays.

PARTIE I

Principales propositions préliminaires issues du colloque

Dans cette partie, nous présentons brièvement un ensemble de propositions préliminaires émanant des travaux du GRAHN effectués avant, pendant et après le colloque. Ces propositions concernent le court terme (Priorité 1), le moyen terme (Priorité 2), et le long terme (Priorité 3). Certaines de ses propositions constituent des projets structurants, ce qui signifie qu'ils seront sinon initiés du moins vigoureusement promus par le GRAHN.

1. Aménagement du territoire et environnement

- P1. Au-delà de la simple reconstruction de Port-au-Prince, développement d'une vision nationale de la reconstruction qui assure la satisfaction des besoins humains fondamentaux, la préservation de l'environnement et la revitalisation du milieu rural. **(PRIORITÉ 1)**
- P2. Dans une perspective de réduction de la vulnérabilité du territoire haïtien, réviser le schéma national d'aménagement du territoire en fonction des aléas météorologiques, sismiques et industriels, avec la participation des citoyens. **(PRIORITÉ 1)**
- P3. Développement de programmes adéquats de formation en aménagement du territoire et en urbanisme pour renforcer les capacités des collectivités territoriales et des élus locaux. **(PRIORITÉ 2)**
- P4. Dans la perspective d'une politique énergétique durable, mise en place d'une combinaison d'alternatives au bois de feu et développement d'un plan de transition incluant la reconversion des charbonniers à des activités liées à la protection de l'environnement. **(PRIORITÉ 2)**
- P5. Restructuration des programmes éducatifs à tous les niveaux et développement de programmes d'information et de vulgarisation, de manière à y intégrer la culture du risque et l'apprentissage de méthodes pour faire face aux dangers. **(PRIORITÉ 3)**

2. Développement économique et création d'emplois

- P6. Création d'un programme d'aide financière à double volet :
 - a. pour la création de petites entreprises par les personnes déplacées des régions touchées par le séisme;
 - b. pour soutenir la création d'emplois dans les régions ayant accueilli des réfugiés en provenance des zones sinistrées. **(PRIORITÉ 1)**
- P7. Création d'un *Fonds de développement d'Haïti* avec participation de la diaspora, destiné au développement et à la reconstruction du pays. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P8. Création d'un organisme de promotion de l'entrepreneuriat et la mise en place d'un réseau d'incubateurs d'entreprises dans les différentes régions du pays. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**

3. Infrastructures nationales

- P9. Établissement, dans toutes les ententes relatives au financement et à la réalisation de la reconstruction d'Haïti, d'une clause explicite et obligatoire de création massive et locale d'emplois en vue de la maximisation pour Haïti des retombées économiques des projets d'infrastructure. Cet objectif doit être réaffirmé dans les discours et les communiqués de presse, et défendu aux tables de négociation avec les pays donateurs, les banques (Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, etc.), les ONG, etc. **(PRIORITÉ 1)**
- P10. Création d'une *Agence haïtienne d'infrastructures* dédiée à la gestion intégrale de projets (conception, construction, mise en service, entretien) dans le cadre de la reconstruction d'Haïti. **(PRIORITÉ 1) (PROJET STRUCTURANT)**
- P11. Vu les ressources limitées du pays et compte tenu du manque de temps pour élaborer des normes pour tous les secteurs, il est proposé d'adopter ou d'adapter des normes déjà existantes dans d'autres pays (Canada, France ou États-Unis), après examen, tenant compte du facteur linguistique et de la familiarisation des ingénieurs haïtiens à de telles normes. De plus, il est urgent que soit préparé et diffusé un manuel de vulgarisation en français et créole, qui énonce simplement des principes éprouvés de construction qui assurent une résistance suffisante aux ouragans et aux tremblements de terre. **(PRIORITÉ 1) (PROJET STRUCTURANT)**
- P12. Construction d'un aéroport de calibre international (au moins la piste principale et la tour de contrôle) dans différents chefs-lieux départementaux, prioritairement au Cap-Haïtien, où la probabilité d'un séisme de grande magnitude est relativement élevée, et ce, dans le but de sauver des vies humaines en facilitant, le cas échéant, l'accès à l'aide extérieure et une évacuation d'urgence. **(PRIORITÉ 2)**
- P13. Mise à niveau et entretien permanent et effectif du réseau primaire (les routes nationales reliant les principales villes du pays) dans un premier temps, suivi de près par la réhabilitation des réseaux secondaire et tertiaire (zones rurales enclavées) comme nécessité au désenclavement des zones rurales, à la création d'emplois en région, et à la reconstruction d'une Haïti nouvelle. **(PRIORITÉ 2)**
- P14. Élimination des passages à gué des tronçons routiers stratégiques afin d'éviter et de prévenir toute discontinuité ou indisponibilité du réseau routier et en vue d'une meilleure gestion des risques environnementaux. **(PRIORITÉ 2)**

4. Reconstruction de l'État et gouvernance

- P15. Dans le cadre de l'action à mener pour la reconstruction nationale, utilisation autant que possible des structures de l'État, en les réformant et en les renforçant, plutôt que de les court-circuiter au moyen de structures paraétatiques qui contribuent à l'affaiblissement de l'appareil administratif de l'État. **(PRIORITÉ 1)**
- P16. Renforcement effectif des pouvoirs de l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) afin qu'elle puisse accomplir efficacement sa mission et restaurer progressivement la crédibilité du pays et de ses pratiques de gouvernance. **(PRIORITÉ 1)**

- P17. En matière d'imputabilité des dépenses de l'État, renforcement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) afin qu'elle puisse, tel que stipulé à ses statuts, exécuter sans entraves ses responsabilités et bénéficie de l'appui inconditionnel des dirigeants nationaux. En outre, les pouvoirs constitués devront s'abstenir de toute interférence avec le processus de sélection et de nomination des membres du CNMP. **(PRIORITÉ 1)**
- P18. En matière d'imputabilité des dépenses de l'État, renforcement des capacités de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) afin qu'elle puisse exercer effectivement son mandat tel que redéfini dans le cadre du Projet d'assistance technique en matière de gouvernance économique « Economic Governance Technical Assistant Grant » de l'Association du développement économique (IDA) (filiale de la Banque mondiale). **(PRIORITÉ 1)**
- P19. Pour la réforme de l'Administration publique et des organismes de l'État, pour ne pas réinventer la roue, utilisation autant que possible des dernières études ainsi que des propositions de plans de réforme existants, en y apportant les modifications et améliorations nécessaires. **(PRIORITÉ 2)**
- P20. Mise en place d'un programme de coopération avec les gouvernements étrangers intéressés, visant la conclusion d'accords bilatéraux selon lesquels certains professionnels de la diaspora, en raison de leur expertise, pourraient être mis à la disposition du pays pour des missions ponctuelles. Ces gouvernements étrangers pourraient également conclure des accords similaires, et selon les mêmes termes et conditions, avec certains organismes et entreprises privés, publics ou parapublics. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P21. En matière de décentralisation, application décisive des dispositions constitutionnelles en la matière, en évitant toute précipitation, compte tenu de l'impréparation générale de l'État Haïtien dans ce domaine particulièrement complexe, d'une part, et du manque de moyens tant en termes de ressources humaines que financières, d'autre part. **(PRIORITÉ 3)**
- P22. Établissement d'un plan de carrière pour les fonctionnaires de l'État et création d'un cadre propice à l'utilisation effective et efficace de leurs connaissances. **(PRIORITÉ 3)**
- P23. Compensation, par l'octroi d'avantages sociaux, des difficultés qu'éprouve l'État à donner un salaire convenable à ses fonctionnaires et employés. Par exemple, l'État pourrait, entre autres mesures, allouer des terrains et faciliter l'octroi de crédit agricole aux enseignants et fonctionnaires œuvrant en milieu rural. **(PRIORITÉ 3)**

5. Santé publique et population

- P24. Mise sur pied dans le système de santé publique d'un réseau permettant la prise en charge des handicapés, notamment par l'ajout de ressources humaines (physiothérapeutes, psychiatres, psychologues, personnel infirmier, ergothérapeutes, etc.) et matérielles (centres réservés à la réadaptation, prothèses, etc.). **(PRIORITÉ 1)**
- P25. Décentralisation des ressources matérielles et humaines dans le système national de santé, suite à une amélioration des capacités opérationnelles des Unités communales de santé (UCS) et un investissement plus important de ressources humaines et financières de la part de l'État. **(PRIORITÉ 2)**

- P26. Mise en place d'un train de mesures efficaces visant la rétention au pays des diplômés des facultés (médecine, art dentaire, pharmacie) et des écoles professionnelles (infirmières, sages-femmes, techniciens, etc.) œuvrant en santé par:
- a) une éducation civique aux niveaux fondamental, secondaire et universitaire soulignant le sens des responsabilités collectives et de la solidarité sociale;
 - b) l'amélioration des conditions de travail du personnel en santé publique (salaires, médicaments, équipement de base, etc.);
 - c) la coordination par le *Ministère de la santé publique et de la population* (MSSP) des activités des ONG, dont l'implication en santé publique devrait être considérée comme une aide temporaire progressivement remplacée par les nouveaux diplômés haïtiens;
 - d) l'établissement d'un réseau de soutien et de formation continue régional et national;
 - e) l'aménagement de véritables centres communaux intégrant l'école et l'unité de santé aux activités sportives et sociales de la communauté. **(PRIORITÉ 2)**
- P27. Priorité à la santé materno-infantile notamment par la prise en charge efficace des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans dans les UCS et par une meilleure coordination entre les différentes institutions publiques de santé. **(PRIORITÉ 2)**
- P28. Mise-à-jour régulière du curriculum et des méthodes pédagogiques pour la formation des professionnels de la santé, notamment par la coopération entre, d'une part, les facultés et écoles de formation locales et, d'autre part, les institutions francophones étrangères renommées dans ce domaine. À la fin de leur formation, la compétence des futurs diplômés en sciences de la santé devrait être sanctionnée par un examen final national. La réussite à cet examen serait indispensable à l'obtention du diplôme. Les différents regroupements professionnels déjà existants devraient être encouragés à maintenir, par des séances d'enseignement continu, la qualité des actes médicaux assurés par leurs membres tout au long de leur carrière. Un accent particulier devra être mis également sur la formation en santé publique des responsables du MSPP afin de s'assurer de leur capacité d'assumer leurs tâches de régulation, d'administration et de gestion. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**

6. Solidarité et développement social

- P29. Mise en place d'une politique d'éducation populaire pour promouvoir des valeurs humanistes comme la solidarité et la collaboration, et des principes fondamentaux tels que le respect, la démocratie, etc. **(PRIORITÉ 1)**
- P30. Centralisation, au sein d'une même entité étatique, de l'ensemble des services liés à l'enfance et à la famille, notamment pour mieux encadrer et prendre en charge les enfants sans famille qui font face à des difficultés importantes. **(PRIORITÉ 1)**

- P31. Création d'un fonds pour renforcer des initiatives informelles à travers le micro-crédit, afin de les rentabiliser, les rendre pérennes et contribuer ainsi tant au développement de l'économie locale qu'à l'amélioration des conditions de vie de la collectivité. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P32. Mise en place d'un *Programme haïtien de bénévolat et de service civique* qui cible les jeunes Haïtiens de l'extérieur en partenariat avec les pays et agences internationales donateurs. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P33. Définition d'un cadre d'intervention pour réglementer et assurer le contrôle des organisations non gouvernementales (ONG) en ce qui a trait notamment à l'imputabilité, à la transparence et à l'absolue nécessité d'utiliser des ressources locales de manière soutenue. **(PRIORITÉ 2)**
- P34. Création d'une *Agence de développement social* qui supervise et coordonne le travail des ONG, et qui soutient les initiatives favorisant la prise en charge progressive de leurs affaires par les communautés locales ou nationales. **(PRIORITÉ 3)**

7. Système éducatif haïtien

- P35. Mise en place d'une structure d'accueil permanente pour les professionnels de l'éducation de la diaspora et des amis d'Haïti, pour participer, notamment, à des universités d'été, des sessions de formation de maîtres, des conférences ou des formations intensives destinées aux élèves et étudiants du pays, et à la population en général. **(PRIORITÉ 1) (PROJET STRUCTURANT)**
- P36. Création d'un fonds protégé pour assurer le financement adéquat du système éducatif haïtien, un fonds qui sera alimenté spécialement par l'État haïtien, la société civile haïtienne et la diaspora, avec un dispositif de gestion tripartite. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P37. Mise en place d'une structure de formation à distance, incluant la formation en ligne, par l'intermédiaire d'un réseau de centres relais d'éducation couvrant l'ensemble des régions du pays, structure pouvant évoluer à terme en une Université ouverte ou à distance couvrant l'ensemble du territoire national. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P38. Création d'un *Conseil supérieur des universités* qui aurait pour mandat, entre autres, de coordonner l'offre de formation universitaire au pays et d'en contrôler la qualité. **(PRIORITÉ 2)**
- P39. Mise en place d'un programme de stage d'étudiants haïtiens dans des entreprises où des membres de la diaspora occupent des fonctions de haut niveau; les entreprises fourniraient aux stagiaires des frais de subsistance et de voyage directement liés aux stages. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P40. Mise en place de *réseaux de compétences de la diaspora*, infrastructures qui seraient créées au sein de la diaspora dans le but de faciliter les connexions avec Haïti, dans la perspective de transfert de connaissances et de développement économique. **(PRIORITÉ 3) (PROJET STRUCTURANT)**

8. Patrimoine, culture et entreprises culturelles

- P41. Création d'un fonds de préservation du patrimoine et de développement des entreprises culturelles à travers tout le pays, notamment pour la mise en place d'un système décentralisé de micro-crédit et de banque d'outils adaptés aux conditions locales. **(PRIORITÉ 2)**
- P42. Mise en place en Haïti, avec l'appui des institutions et entreprises culturelles compétentes des communautés haïtiennes établies à l'étranger, de programmes d'expositions itinérantes et autres outils de sensibilisation s'appuyant sur les nouvelles technologies, la numérisation et l'audio-visuel. Les collections, films, paquets et autres produits seraient livrés prêt-à-utiliser et diffusés via les Mairies, Centres de Santé, Dispensaires ou autres institutions communautaires œuvrant sur le terrain. **(PRIORITÉ 2) (PROJET STRUCTURANT)**
- P43. Intensification du jumelage international (écoles, instituts, musées institutions publiques et privées) en vue de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des institutions et entreprises culturelles en tenant compte des besoins locaux. **(PRIORITÉ 2)**
- P44. Intégration des circuits touristiques régionaux en organisant la participation locale en fonction des limites et de la capacité actuelle, tout en travaillant à l'amélioration progressive des infrastructures et à la promotion de l'industrie culturelle. **(PRIORITÉ 2)**
- P45. Mise en place d'incitatifs commerciaux favorisant l'intégration du patrimoine physique et immatériel dans l'organisation d'un programme décentralisé de renforcement ou de développement de circuits touristiques embryonnaires (fêtes patronales, route du sucre, route de l'esclave, route de la liberté, exploitations caféières coloniales, etc.). **(PRIORITÉ 3)**

PARTIE II

Un cadre de collaboration entre le GRAHN et l'AUF

Ce colloque ainsi que les travaux subséquents du Comité thématique sur le système éducatif haïtien, et plus particulièrement ceux du sous-comité sur l'enseignement supérieur, auront des suites très concrètes.

Le [Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle \(GRAHN\)](#) a convenu d'une collaboration avec l'*Agence universitaire francophone (AUF)* qui tiendra des assises internationales sur la reconstruction du système universitaire en Haïti les 25 et 26 mai prochain à l'Université de Montréal.

Les recommandations du [GRAHN](#) figureront en bonne place dans ces assises et dans le plan d'action crédible et concret que veut produire l'[AUF](#) en concertation très étroite avec le secteur universitaire haïtien et avec tous les partenaires de la francophonie universitaire.

Le [GRAHN](#) collaborera également au comité de suivi mis en place par l'[AUF](#) pour s'assurer que la mobilisation internationale soit concertée et durable avec des assises annuelles pour analyser les retombées concrètes des livrables.

Mireille Mathieu, Ph.D.

Vice-rectrice aux relations internationales à l'Université de Montréal

Vice-rectrice à la vie associative et au développement de l'Agence universitaire francophone (AUF)

PARTIE III

Propositions émanant du CUSM¹ et reprises par le GRAHN

Le CUSM croit opportun de partager ici les éléments de ses réflexions pour les phases d'urgence, de rétablissement et de reconstruction. Ils prennent pour la plupart, la forme de recommandations qui sont le résultat de discussions ouvertes menées au cours des 3 premières semaines avec différents acteurs du gouvernement, du secteur professionnel de la construction, de la diaspora haïtienne, de la communauté internationale, de l'université, de la société civile, ...

1. Recommandations pour la phase d'urgence et de rétablissement

Le CUSM estime que la phase d'urgence et de rétablissement devrait durer 6 mois et comporterait en priorité les actions suivantes :

1. Mettre sur pied un centre opérationnel d'urgence COU sous le contrôle du premier ministre, pour la coordination de l'aide nationale et internationale et la constitution d'une véritable chaîne de commandement.
2. Impliquer les municipalités, des comités de quartier, et aussi de la population victime dans la gestion des camps spontanés, pour le nettoyage, la distribution des aliments, des soins, de l'eau, etc.
3. Relocaliser les victimes selon une politique mixte de sites d'hébergement
 - a. en périphérie, afin de libérer des espaces urbains occupés par des familles victimes mais non conformes pour l'hébergement et procéder au nettoyage et à l'assainissement de la ville. Des camps gérables, ne dépassant pas 5000 familles, sont recommandés.
 - b. à l'intérieur des villes pour des sites d'accueil de proximité, plus petits 300 à 500 familles, pour ceux qui ne veulent pas s'éloigner de leur zone d'habitat et d'emploi. Il faudra donc déblayer certains sites pour ces aménagements transitoires.
4. Prévenir les futures catastrophes en repérant et identifiant les immeubles non sécuritaires, ce qui devrait aussi faciliter le retour des habitants vers leurs résidences.
5. Assurer le drainage des canaux et dégraveurs dans toutes les villes affectées, notamment dans la capitale, la saison pluvieuse arrivant incessamment.
6. Interdire immédiatement les constructions aux abords des ravins et sur les fortes pentes fragilisées par les séismes.
7. Interdire l'exploitation des carrières de sable tant à Laboule, qu'à Martissant et Rivière Froide et contrôler scrupuleusement les usines de granulats installées sur la Rivière Grise.
8. Exiger de la coopération internationale l'achat des produits agricoles haïtiens (riz, pois, etc.), dans l'apport d'aide humanitaire, afin de préserver l'économie locale.

¹ Le CUSM (Comité d'Union et de Support aux Municipalités) est une fondation, donc sans but lucratif, établie depuis 1996 à Pétionville et œuvrant principalement dans le domaine du développement local.

2. Recommandations pour la phase de reconstruction

Le terme « Reconstruction » semble inapproprié pour beaucoup de personnes qui parlent plutôt de construction ou carrément de refondation. Peu importe le vocable utilisé, l'important est le contenu qui lui est associé et aussi de se dire que *chacun de nos gestes doit nous placer dans la perspective retenue*. Le CUSM préfère donc parler de la définition d'un nouveau projet. Il faut à cet effet :

A. Des actions immédiates

1. Évaluer et inventorier les dommages, en priorisant le renforcement et la consolidation des bâtiments à caractère stratégique, et des bâtiments publics (édifices publics, écoles, hôpitaux,...).
2. Entreprendre les opérations de déblayage (60 à 200 Millions de M3 de déblais) en faisant attention aux aspects environnementaux et de patrimoine. Les sites de stockage doivent être choisis avec précaution, en gardant clairement en tête la protection de l'environnement. *Il est scandaleux que des déblais soient actuellement jetés dans les ravins et sur le littoral sans des conditions préalables: construction de palplanches, maintien et élargissement des exutoires, dragage de la baie...*
3. Valoriser les déchets. Le triage, la récupération de certains matériaux (fers, tôles, bois...) et le recyclage des déblais pour leur usage dans la préparation de routes et dans certains types de maisons (cal earth) sont à développer.
4. Remettre en état les infrastructures vitales : routes, électricité, drainage, télécommunications.
5. Stabiliser les populations déplacées par l'aménagement de sites d'hébergement dans les zones d'accueil, disposant de services sociaux : soins de santé, alimentation, eau, emploi, etc.

B. Des actions de moyen terme portant sur la reconstruction

Il importe dans un premier temps d'élaborer un cadre général dans lequel seront dégagées une nouvelle vision de l'Etat et les grandes idées autour desquelles devra être construit le consensus. Pour le CUSM, cette refondation de l'Etat devra s'établir autour de principes cardinaux comme : **Un État fort**, avec une administration publique centrale et locale respectueuses des lois et capable de faire respecter la loi, **et un aménagement du territoire équilibré**, reposant sur la décentralisation et la déconcentration des services.

Le cadre général ouvrira la voie à un ensemble de grands chantiers dont celui de l'aménagement spatial qui intéresse au premier chef le CUSM. La catastrophe du 12 janvier 2010 met le gouvernement et le peuple haïtiens face à une obligation morale et humaine d'implanter un nouveau mode de société et de nouveaux modes d'occupation du territoire prenant en compte les individus, la vulnérabilité des régions, et leur potentiel.

Les divers débats sur cette thématique ont amené le CUSM à adopter une approche de remodelage de l'espace haïtien basée sur la recherche de quatre grands objectifs :

- **l'équité sociale** ou la réduction des inégalités socio-économiques;
- **l'équité spatiale** pour un développement équilibré du territoire conduisant à la diminution du poids et de la centralité de Port-au-Prince;
- **la croissance économique** grâce à des investissements directs locaux et étrangers, le développement du marché intérieur, la revitalisation des secteurs clés de la production nationale (agriculture, tourisme, artisanat, etc.);
- **la réduction de la vulnérabilité** à travers un urbanisme novateur et responsable prenant en compte les cartes de risques, la protection et la réhabilitation de l'environnement, la délimitation des écosystèmes, une organisation planifiée des villes, le patrimoine, et aussi la définition d'un nouveau code de construction.

Conclusion

Dans ce document, nous avons présenté sommairement une quarantaine de propositions préliminaires et de recommandations qui ont émané des travaux menés au sein des comités thématiques et des échanges qui ont eu lieu au cours du colloque. Il reste encore un travail considérable à faire pour valider, renforcer et projeter, le cas échéant, la mise en œuvre de ces propositions. Certaines d'entre elles sont des projets structurants et concrets que le GRAHN cherchera à promouvoir ou à réaliser en concertation avec des acteurs de bonne foi. C'est le cas, par exemple, de la proposition P7 portant sur la création d'un *Fonds de développement d'Haïti* comportant un volet diaspora, destiné au développement et à la reconstruction du pays. D'autres sont des recommandations qui sont versées dans le débat public afin d'inspirer les décideurs présents et futurs qui auront à intervenir dans le dossier de la reconstruction d'Haïti.

Dans cette conjoncture particulière que vit le pays, le GRAHN recommande vivement qu'un accent particulier soit mis – dès la phase d'urgence, et ce, jusqu'à la phase de reconstruction – sur la création massive et locale d'emplois. En effet, la création massive d'emplois doit être un état d'esprit qui permettrait de maximiser pour les populations locales les retombées économiques découlant de la réalisation des projets d'infrastructure.

Au niveau des discours et des communiqués de presse en prévision des rencontres prochaines (et en cours) de mars 2010, il faut marteler avec insistance que cette exigence est un préalable et doit être explicite. Il en est de même pour les tables de négociation **avec les pays donateurs, les banques (Banque mondiale, BID, etc.), les ONG**, pour les enveloppes d'aide, l'établissement des fonds, des agences de gestion et des conditions qui les accompagnent.

À titre d'exemple, la réalisation d'un projet d'infrastructure comporte la séquence d'activités suivantes : financement, conception préliminaire et conception détaillée, approvisionnement, construction, mise en service, entretien. Les textes des accords devraient contenir les dispositions suivantes avec, autant que faire se peut, des objectifs chiffrés :

- Financement : prévoir ou permettre la participation en tout ou en partie **d'investisseurs haïtiens** (dont la diaspora), créer un Fonds d'investissement domicilié en Haïti; promouvoir et privilégier l'incorporation de Sociétés et d'Entreprises haïtiennes (ménager pour le moins une approche de partenariat).
- Conception : promouvoir et privilégier les **firmes de génie-conseil et les professionnels et cadres haïtiens**; prévoir un volet de formation à cet effet; impliquer les universités et les écoles de technologie.
- Approvisionnement : mettre en place une procédure d'approvisionnement et les cahiers de charges contenant des dispositions explicites sinon contraignantes afin d'utiliser et préférer (marge de préférence supérieure à 15%?) les matériaux locaux; promouvoir et privilégier la fabrication et la préfabrication sur place.
- Construction :
 - a) **Haute intensité de main d'œuvre et de formation accélérée de main d'œuvre spécialisée** (opérateurs d'engins, corps de métier techniques, plombiers, maçons, électriciens, électroniciens, informaticiens, agents de maîtrise, etc.).
 - b) **Équipement** : sélectionné pour faciliter l'opération et la maintenance par des opérateurs locaux (incluant le volet formation) et en tenant compte des conditions locales.
 - c) **Méthodes de construction** : par exemple, la préfabrication sur place des conduites et buses, des ponceaux, des panneaux...

- Mise en service et entretien (au moins 2 ans) de façon à créer une culture d'entretien sur place, le volet *formation* étant omniprésent parce que crucial.

Le colloque étant la deuxième phase de notre plan de travail, nous poursuivons donc avec les phases subséquentes qui se lisent comme suit :

Phase 3 : Poursuite de la réflexion à l'intérieur de chaque comité thématique en vue de compléter le travail accompli aux phases 1 et 2, notamment par l'ajout des sous-thèmes non traités dans le colloque, la proposition de solutions ou de pistes d'action reliées aux problématiques identifiées, et l'esquisse de projets structurants pour la reconstruction d'Haïti. À cette phase, il est hautement souhaitable de faire circuler les textes ainsi produits auprès d'autres intervenants de divers horizons pour commentaires et suggestions, notamment les forces vives de l'intérieur d'Haïti. Pour chacun des comités thématiques, le résultat attendu de cette phase est un document de synthèse des travaux et de propositions assorties de projets concrets liés à la reconstruction (échéancier 15 avril 2010).

Phase 4 : Participation active à la conférence internationale des 20 et 21 Mai 2010 qui servira essentiellement à exposer les travaux issus de la *Phase 3* et à discuter de la faisabilité technico-économique des projets structurants pour la reconstruction d'Haïti. Le résultat attendu de cette phase est un document de planification globale et de financement de certains aspects stratégiques de la reconstruction, (échéancier 10 mai 2010).

Phase 5 : Publication sous la forme d'un ouvrage d'une proposition de la société civile en vue de la reconstruction d'Haïti, suivie d'une campagne active de promotion de cette proposition auprès des instances concernées. Le résultat attendu de cette phase est un manuscrit qui pourra être publié ultérieurement sous la forme d'un ouvrage, en français et en anglais, d'environ 700 pages (échéancier 22 juin 2010).